

Je ne veux pas jeter la pierre à la Commission canadienne du blé et à ses membres, ni leur rendre les choses plus difficiles qu'elles ne le sont maintenant. Ils sont tout autant victimes des circonstances, voire du désintéressement et de la léthargie du gouvernement, qu'ils le sont de leur propre échec; ils n'ont pas su évoluer au rythme de leur époque, au diapason du marché international. D'abord, monsieur l'Orateur, je crois que le nom même de la Commission est faux et trompeur. La Commission canadienne du blé a entière juridiction sur tous les aspects du commerce des céréales en dehors de la province d'origine. En outre, elle contrôle efficacement le commerce des graines oléagineuses grâce à ses pouvoirs en matière d'entreposage et de transport, bien qu'elle n'ait rien à faire pour l'exportation et la vente de ce produit.

Le problème de la Commission du blé devient donc assez complexe. Ses membres contrôlent l'achat, le transport et la vente, et chacune de ces opérations devrait faire l'objet d'une étude détaillée distincte et d'une révision complète. La Commission n'a pas su, semble-t-il, assumer comme il se doit ses responsabilités relatives au commerce des céréales dans les conditions actuelles, ce qui nécessite, à tout le moins, une enquête officielle et approfondie. L'enquête ne devra pas avoir pour but d'imposer une sanction quelconque, mais de chercher de nouvelles façons de satisfaire aux exigences de la conjoncture.

L'encombrement désespérant du pipe-line pour l'acheminement des céréales tandis que les locaux d'entreposage restent à moitié vides prouve que la Commission du blé est redevenue un organisme pour le seul entreposage des céréales, et non pour leur transport. Ce problème se complique du fait qu'on doit renoncer à des ventes de lin, de colza, et d'autres graines oléagineuses à des acheteurs étrangers faute de les avoir entreposées dans un endroit d'où l'on peut facilement les expédier. Comme ces graines oléagineuses, tout en ne tombant pas sous la responsabilité de la Commission, dépendent de ses moyens de transport et d'entreposage, elles sont défavorisées, fait d'autant plus regrettable qu'elles font, paraît-il, l'objet d'une demande presque sans limites sur le marché mondial.

J'estime essentiel d'étudier les relations entre la Commission et le producteur pour essayer d'améliorer la diffusion des renseignements sur le marché. Il faudra étudier séparément les questions de transport et d'entreposage et, naturellement, changer radicalement les méthodes désuètes de mise en marché et de vente utilisées au Canada.

Le fait que la part canadienne du marché mondial est passée de 30 p. 100 au cours de la campagne agricole 1953-1954 à 19 p. 100 en 1967-1968 justifie amplement une enquête. Ces

[M. Ritchie.]

chiffres concernent le blé seulement. La situation est encore pire pour deux autres céréales, l'orge et l'avoine, dont l'Office est entièrement chargé en ce qui concerne les ventes. En 1953-1954, nous avions 35 p. 100 du marché mondial de l'orge. En 1967-1968, cette proportion n'est plus que de 14 p. 100. C'est encore plus grave au sujet de l'avoine, car au cours de la même période le taux a baissé de 51 à 5 p. 100.

L'une des plus grandes lacunes du système actuel, à mon sens, est l'impossibilité de fournir des renseignements de dernière heure au producteur. Les événements des dernières années l'ont prouvé à maintes reprises.

En octobre dernier, dans un discours au Saskatchewan Institute of Agrologists, le président de la Bourse des grains de Winnipeg, M. J. E. McWilliam, a signalé les changements radicaux survenus sur le marché mondial à cause d'une production accrue, de nouvelles espèces, de nouvelles méthodes de cuisson et d'autres modifications aux domaines traditionnels des exportations. Voici un extrait de son discours:

Les producteurs canadiens ne se sont guère rendu compte des changements survenus du fait que nous ne tenons pas compte des conditions du marché dans le secteur de la production de notre système d'écoulement.

Il a signalé ensuite d'autres changements intervenus dans le domaine des nouvelles demandes, en particulier des céréales de provende:

La demande de céréales de provende constitue le secteur d'expansion le plus rapide dans le domaine des exportations agricoles. Elle a augmenté de 13.6 millions de tonnes par an de 1935 à 1939 pour passer à 42.4 millions en 1967. C'est là un facteur de croissance de 300 p. 100 en 30 ans qui représente un potentiel de marché énorme.

L'année dernière, la Commission du blé vendait l'orge à environ \$1 le boisseau à l'exportation. En septembre, elle a baissé le prix de l'orge à l'exportation de 23c. le boisseau en un jour. En d'autres termes, elle semblait parvenue au stade où il lui semblait que notre orge devait soutenir la concurrence sur le marché de l'exportation. Par contre, si l'on songe à la forte demande pour le lin et la graine de colza et au fait que la plupart des producteurs de grain ignorent que ces produits sont demandés à l'étranger, on se rend compte du grand besoin de meilleurs renseignements sur les marchés éventuels pour le producteur primaire, et de rapports plus étroits entre le vendeur et le producteur.

Je puis citer un autre cas où on a négligé de se tenir au courant des changements survenus sur le marché et de diffuser des renseignements d'importance vitale parmi les producteurs. La Grande-Bretagne a adopté une nouvelle méthode de cuisson qui y a changé radicalement la situation. Sur le marché tra-